

L'INDICATION DES PRIX DANS LES MAGASINS D'AMEUBLEMENT :

l'obligation du professionnel d'afficher les prix pour tous les produits et services offerts.

Cette fiche s'adresse particulièrement aux exploitants de magasins d'ameublement.

Le consommateur doit pouvoir choisir ses meubles en parfaite connaissance des prix. Pour les produits exposés, il ne doit pas avoir à demander ni les prix pour les produits ni les tarifs pour les services à un vendeur.

C'est quoi l'indication des prix ?

Les prix de tous les produits proposés à la vente et les services proposés au consommateur doivent être affichés de manière non équivoque, facilement identifiables et aisément lisibles.

Au Luxembourg, l'indication des prix est strictement réglementée par le Code de la consommation.

Pour le professionnel !

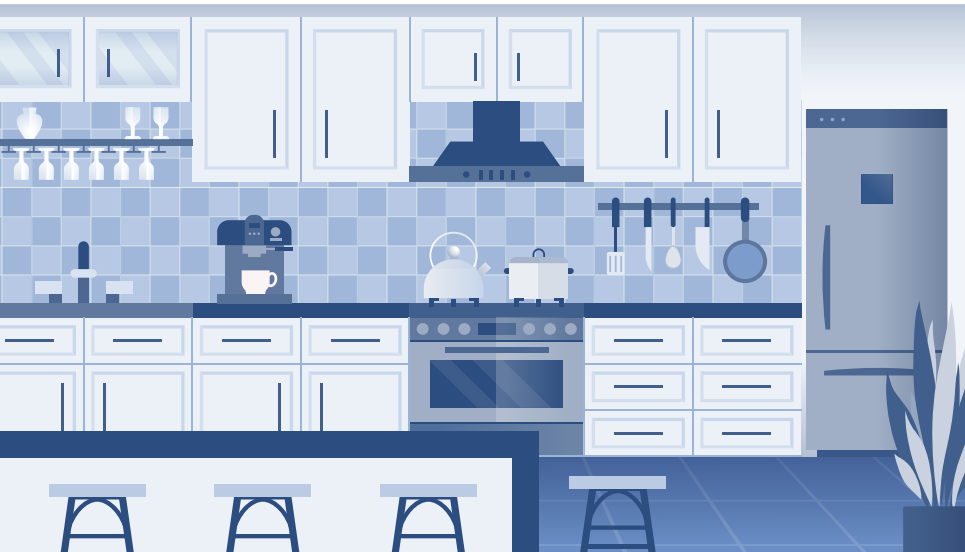
Le professionnel doit indiquer les prix de tous les produits proposés à la vente tels que meubles, objets de décoration, électroménagers et tout autre accessoire. En outre, il doit afficher les tarifs des services les plus courants tels que par exemple les frais de livraison et de montage.

Cette obligation s'ajoute à celle d'établir un devis pour les commandes sur catalogue ou sur mesure.

Des sanctions s'appliquent en cas de non-respect.

Comment afficher les prix des produits en vente ?

- en euros (€), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et toutes autres taxes comprises (TTC),
- produits exposés à l'intérieur : prix visibles de l'intérieur,
- produits dans les étalages extérieurs et les vitrines : prix visibles de l'extérieur,
- produits non-exposés : prix via une liste mise à disposition du client, librement accessible.



LISTE DES PRIX DU MODÈLE ABC EXPOSÉ :

• Meubles	24.400 €	• Frigo BZD	1.600 €
• 4 tabourets en cuir (4 x 250 €)	1.000 €	• Plaque vitro céramique BZD	2.500 €
• Plan de travail stratifié pleine masse ..	2.500 €	• Hotte suspendue BZD	2.000 €
• Four BZD	1.500 €	• Evier et robinetterie	1.000 €

PRIX DU MODÈLE EXPOSÉ **36.500 € TTC (TVA 17%)**

Montage & livraison offerts

Pour chaque cuisine exposée, le professionnel doit présenter dans le showroom une liste de prix détaillée.

Le prix de chaque meuble et accessoire doit être listé de manière détaillée afin de permettre au consommateur de faire son choix parmi les différentes cuisines et accessoires exposés dans le magasin. Le prix doit être aisément lisible, facilement identifiable et non équivoque.



Comment afficher les tarifs des services payants ?

- en euros (€), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et toutes autres taxes comprises (TTC),
- tarifs unitaires ou forfaitaires (€, TTC),
- frais de déplacement unitaires ou forfaitaires (€, TTC).

> fiche « L'indication des tarifs des services »



Les tarifs des services les plus courants doivent être affichés en euros (€), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et toutes autres taxes comprises (TTC).

Ils doivent obligatoirement renseigner si ce sont des prix unitaires ou forfaitaires et ils doivent être affichés et être visibles tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Indication des prix dans la publicité et communication commerciale:

> fiche « L'indication des prix dans la communication commerciale »

Plus d'informations



info@mpc.etat.lu



247 73700



pro-pc.public.lu